

## SEANCE DU 26 MAI 2014

L'an deux mille quatorze le vingt six mai à 18 h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Luc RETCHEVITCH.

**PRESENTS** : MRS J.Luc RETCHEVITCH, Patrick TOURNEREAU, François ABRASSART, Christophe JOUVE, Théo VADER

MMES AUDUMARES Sylvie, GUEIDAN Laurence, RIGAL Véronique, BAGAGLI Marie

**PROCURATIONS** de Lionel LESNIAK à Christophe JOUVE et de Cyril SOULIER à Patrick TOURNEREAU

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Laurence GUEIDAN est élue secrétaire de séance.

Mr le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 28/04/2014, qui est approuvé et signé par les membres présents.

### **ORDRE DU JOUR** :

- Travaux réhabilitation du logement de la cave coopérative.
- Désignation d'un bureau d'études pour le diagnostic des bâtiments.
- Modification du PLU site ancienne cave coopérative.
- Sécurisation de la RD 27.
- Désignation des délégués à la commission communale des impôts directs.
- Proposition de renouvellement de prestation de service avec SACPA (SPA).
- Projet d'éclairage public.
- Proposition de délibération sur les rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014.

### **1.- Travaux réhabilitation du logement de la cave coopérative**

M. le Maire expose toutes les informations nécessaires aux travaux (différents lots et état actuel des réponses pour les appels d'offre).

### **2.- Désignation d'un bureau d'études pour le diagnostic des bâtiments**

Suite aux demandes de devis sur le diagnostic des différents bâtiments communaux (toitures Mairie/école, dalle Mairie et le puits de la Place Paul Mouret), le Conseil Municipal décide de désigner le bureau d'études SOCOTEC pour étudier dans un premier temps le puits de l'école, la toiture Mairie/école et la dalle de la Mairie. (pour un montant de 900 Euros HT)

### **3.- Modification du PLU site ancienne cave coopérative**

Le Conseil Municipal décide de contacter différents bureaux d'études d'Urbanistes pour modifier le PLU sur la partie Zone Agricole de l'ancienne cave coopérative et le périmètre afin de connaître les procédures.

Par conséquent, le Conseil Municipal fait le choix de demander des devis à divers bureaux d'études afin de finaliser cette décision suivant les tarifs proposés.

### **4.- Sécurisation de la RD 27**

Suite à la rencontre avec Mrs Lionel Jean et Decamps de l'Unité Territoriale du Vigan, le Conseil Municipal donne son accord pour procéder à l'étude des travaux de sécurisation des piétons entre chemin du château et le rond point, entre RD 27A et 27B, et chemin des Prés et chemin du château.

## **5.- Désignation des délégués à la commission communale des impôts directs**

M le Maire donne lecture d'une lettre de l'Administratrice des Finances Publiques le priant de bien vouloir inviter le Conseil Municipal à dresser la liste de 24 contribuables devant lui permettre, selon les prescriptions de l'article 1650 du code général des impôts, de choisir les membres de la commission communale des impôts directs.

Le Conseil Municipal, après s'être assuré, d'une part que chacune d'elles :

- est de nationalité française,
- est âgée de 25 ans au moins,
- jouit de ses droits civils,
- est inscrite aux rôles des impôts directs locaux dans la commune,
- est familiarisée avec les circonstances locales et possède des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

D'autre part que les personnes respectivement imposées aux taxes directes locales sont équitablement représentées,

propose et liste les personnes susceptibles d'être choisies pour le renouvellement des délégués à la commission communale des impôts directs.

## **6. Proposition de renouvellement de prestation de service avec SACPA (SPA)**

M. le Maire informe que le contrat de prestation de missions de service public relative à la divagation des animaux et à l'exploitation de fourrières animales arrive à échéance le 30 juin 2014.

Le Conseil Municipal donne son accord pour le renouvellement du contrat de prestation de service avec la SACPA (SPA) pour un montant annuel de 402 Euros HT.

## **7.- Projet d'éclairage public**

Le Conseil Municipal décide de demander des devis pour l'éclairage des points suivants : rue du 19 mars 1962 et angle de la rue du 19 mars, et allée des platanes.

## **8.- Proposition de délibération sur les rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014**

Lecture par Mme Audumares des courriers actuels et rappel du projet.

Le conseil Municipal donne son accord pour ce projet ramenant les TAP Temps d'Activités Périscolaires à une après-midi par commune, par semaine.

## **9.- Appartement Mairie**

Le Conseil Municipal, soucieux des normes actuelles, décide de demander un diagnostic énergétique afin de louer l'appartement au plus vite. C'est l'entreprise de M. Hennebert Jérôme qui a été retenue.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h45.